

**MEMORANDUM D'ENTENTE
SUR L'AMITIÉ ET LA COOPÉRATION MUTUELLE
ENTRE
LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, FRANCE
ET
LA PREFECTURE D'AICHI, JAPON**

La Région Auvergne-Rhône-Alpes en France et la Préfecture d'Aichi au Japon (ci-après «les Parties») expriment par la présente leur volonté d'établir une relation dans le but d'encourager l'amitié et d'accroître la prospérité dans les deux régions ainsi que de contribuer au développement plus approfondi des relations favorables entre la France et le Japon. Ce mémorandum est basé sur le principe de l'égalité et du bénéfice mutuel et vise à accomplir ce qui suit :

I. Les Parties s'efforceront d'établir des relations d'amitié étroite basées sur le respect et la confiance mutuels.

II. Les Parties coopéreront dans tous les domaines reconnus par elles-mêmes comme étant mutuellement avantageux, tels que les échanges économiques, la participation aux salons internationaux, le soutien aux start-up, les échanges de professionnels hautement qualifiés et la culture.

III. Dans l'intérêt du développement des deux régions, les Parties s'emploieront à promouvoir les échanges avec le secteur privé dans un large éventail de domaines, y compris dans les champs identifiés ci-dessus.

Ce protocole d'accord est uniquement l'expression de la volonté des Parties d'établir une relation mutuellement avantageuse et ne crée aucun droit ou obligation juridiquement contraignante. Ce protocole est rédigé en langue française et en langue japonaise.

En foi de quoi, les Parties ont signé le présent protocole d'accord.

Pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes- France

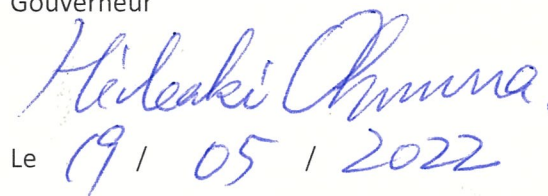
Laurent WAUQUIEZ
Président



Le 19 / 05 / 2022

Pour la Préfecture d'Aichi - Japon

ŌMURA Hideaki
Gouverneur



Le 19 / 05 / 2022